

Réunion du conseil municipal

du lundi 25 octobre 2018

Le vingt-cinq octobre deux mille dix-huit à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal à MAUROUX.

Etaient présentes : Mesdames BARTEL, DANIELIAN, DIAS, MAISONNEUVE et MARY.

Etaient présents : Messieurs ANSELMI, BOUCHER, DELORD, JOUANNIC et KLODZINSKI.

M. XUEREB a donné pouvoir à J.Pierre JOUANNIC

Etaient excusés Mme LUCAS, M. DAVID et M. KODDEN

Etait absent M. LABORIE

En présence de Mme MOZ et de Mme CHALLEMEL DU ROZIER

- **Compte-rendu du 24 septembre 2018** : adopté à l'unanimité.
- **Vente de terrains communaux** : en vue de la vente des terrains la convention existante entre Polygone et la Commune de MAUROUX nécessite d'être partiellement dénoncée. Le conseil accepte cette modification et désigne le Maire Jean Pierre JOUANNIC pour signer cette dénonciation partielle.
- **Décision Modificative au budget 2018** :
 - Place des Justes** : les travaux réalisés par la Communauté de Communes en 2016 n'avaient pas été facturés et n'avaient pas été réinscrits au budget 2018. Une somme de 1 300 € est sur la ligne des dépenses imprévues en section investissement. Adopté à l'unanimité.
 - Modification du PLU** : bien que la Communauté de Communes ait pris la compétence Urbanisme, les frais de publication et ceux du commissaire enquêteur restent à la charge de la Commune. Une somme de 2 000 € est sur la ligne des dépenses imprévues en section investissement. Adopté à l'unanimité.
- **Borne WIFI** : dans le cadre du « Lot Numérique » une borne WIFI peut être mise en place gratuitement mais l'entretien serait à la charge de la Commune pour 315,72 € TTC/an et pour quatre ans. Cette borne serait positionnée à la Mairie. Adopté à l'unanimité.
- **Projet photovoltaïque** : un habitant de Mauroux projette de faire réaliser sur 14,900 ha un champ photovoltaïque sur des terres lui appartenant. Dans l'emprise du projet existent des « biens vacants et sans maître » que ce propriétaire souhaite acquérir. Une procédure de réintégration à la commune nécessite d'être lancée avant la vente de ces terrains. Accord sur le principe de vente de ces terrains, tous les frais sont à la charge du demandeur. Accord également sur le principe de la réalisation des études nécessaires et préalables à ce projet, de l'étude d'impact avant l'obtention des autorisations administratives nécessaires à la réalisation de ce projet.

- **Commerce** : les propriétaires du fonds de commerce de l'épicerie devaient arrêter l'exploitation le 15 octobre 2018. Ils ont payé le RSI jusqu'à fin décembre 2018. Ils demandent à rester dans le local communal jusqu'à la fin de l'année pour essayer de trouver un repreneur sans avoir à payer le loyer des mois de novembre et décembre 2018. Si au 31 décembre 2018 il n'y a pas de repreneur ils cesseront leur activité.
Le conseil municipal donne son accord pour la gratuité des deux mois (novembre et décembre 2018), soit 150 € HT/mois.
- **Chemin de Palot** : nouvelle demande de M. Mme AFONSO pour que la commune fasse goudronner le chemin rural entre leur entrée et la route départementale. Sur le principe et pour des raisons de sécurité accord du conseil municipal à condition que le budget 2019 le permette.
- **Questions diverses** : un relâchement se fait de plus en plus remarquer concernant le tri des Ordures Ménagères et des recyclables. Des dépôts d'encombrants se font illégalement sur les aires des containers. Il est à nouveau demandé à la population de faire des efforts.

La séance est levée à 22 h30